



L'Entente Aiglonne
Responsabilité - Citoyenneté - Équité

Interpellation

« Les puits de la Mêlée sont-ils contaminés au Triazole 1, 2, -4 ? »

L'approvisionnement en eau potable de la commune d'Aigle est majoritairement gravitaire en provenance des sources karstiques de ^{Fontaines} ~~Fontaine~~ et des Fontaines claires. Lors de fortes précipitations -eau trouble- et d'étiage -période de sécheresse-, ces sources ne peuvent plus subvenir au besoin de la population. L'eau potable provient alors de la nappe aquifère de la plaine, pompée à partir des puits de la Mêlée. Ces derniers contribuent à environ 15% de notre consommation annuelle en eau potable.

La presse locale s'est fait l'écho depuis quelques mois que les eaux du Léman sont contaminées au Triazole 1,2, -4. La ville de Lausanne agit en chef de file de 34 communes qui ont porté plainte contre une entreprise qui a reconnu, semble-t-il, être à l'origine de cette pollution.

La commune d'Aigle se situe entre la source de pollution et le Léman. Les puits de la Mêlée se trouvent dans les abords immédiats de berges du Rhône, dans lequel aurait transité pendant une décennie le Triazole 1,2,-4 incriminé.

Dès lors, il n'est pas dénué de sens de penser que les eaux pompées des puits de la Mêlée puissent contenir du Triazole 1,2, -4.

J'invite la municipalité à informer le Conseil sur les points suivants :

1. Nos autorités, communales ou cantonales, ont-elle effectué des analyses spécifiques pour détecter la teneur en Triazole 1, 2 -4 des eaux pompées à partir des puits de la Mêlée ?
2. Si oui, quelle est la teneur en Triazole 1,2 -4 de ces eaux ?
3. La commune d'Aigle fait-elle partie des 34 communes qui ont porté plainte sous l'égide la Ville de Lausanne ?

Pour l'Entente Aiglonne

Ph. Bellwald

Aigle, le 20 mars 2026

A. Croset